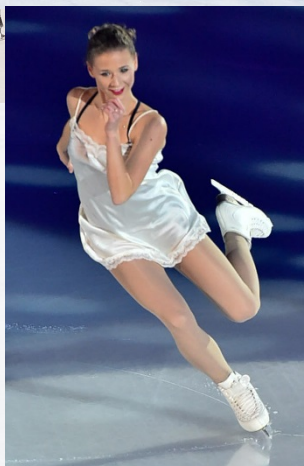
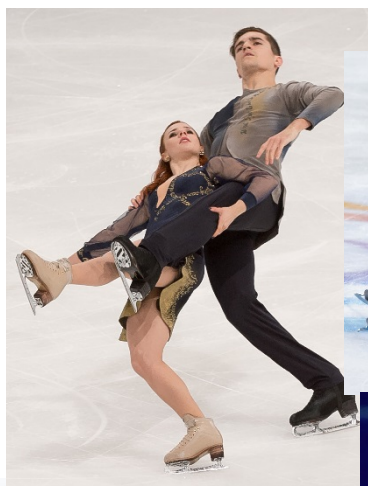




FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DE GLACE  
OLYMPIADE 2018/2022

## **LABELLISATION DES CLUBS DES SPORTS DE GLACE**





## PRESENTATION DE LA LABELLISATION

# LABELLISATION

## Lancement de la nouvelle campagne de labellisation 2018/2022

*Notre volonté est de mieux accompagner les clubs affiliés dans leur projet de développement en tenant compte de leurs contraintes territoriales.*

### Pourquoi demander à être labellisé ?

Un club qui s'engage dans une démarche de labellisation montre sa volonté de :

- progresser dans son projet de développement,
- faire preuve de professionnalisme,
- mettre en avant une image de qualité.

La labellisation permet ainsi d'inscrire le club, acteur fondamental du développement local, dans une relation interactive avec la FFSG.

### Quel label choisir en fonction de mon club ?

#### DEUX VOIES POSSIBLES

#### ANIMATION

##### LABEL : SG POUR TOUS

EFSG

Mention :

Baby SG

Santé SG

Handi SG

Mixité SG

Sports extrêmes SG

#### PERFORMANCE

##### LABEL : DEVELOPPEMENT

EFSG

##### LABEL FORMATION DES JEUNES

EFSG

##### LABEL COMPETITION

EFSG

##### LABEL HAUTE PERFORMANCE

EFG



# LABELLISATION



Le club doit obtenir le label « **Ecole Française des Sports de Glace** » pour s'engager dans l'une des deux voies possibles.

## Qu'est-ce que le label « ECOLE FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE » ?

Le label « Ecole Française des Sports de Glace » est un label qui garantit la qualité de fonctionnement du club.

Le club doit montrer qu'il répond aux exigences réglementaires en tant qu'établissement d'activités physiques et sportives et aux exigences fédérales.

Une fois le label EFSG validé, le club peut faire une demande de label.

Le club bénéficiera d'un accompagnement de la ligue pour mettre en avant ses compétences.

## Quels sont les labels « complémentaires » de la nouvelle campagne ?

Un club ne peut prétendre qu'à un seul label par discipline.

Deux voies possibles :

- L'ANIMATION
- LA PERFORMANCE

Les questions à se poser pour orienter le choix du club :

- Où sont les principales compétences de mon club ?
- Quelle est la spécificité de mon club ?
- Le label souhaité est-il en cohérence avec le projet sportif du club ?

### **Présentation de la voie ANIMATION**

En choisissant cette orientation, le club s'inscrit principalement dans une pratique d'animation des Sports de Glace.



# LABELLISATION

## Label « SPORTS DE GLACE POUR TOUS »

### EFSG

#### Mention :

- Baby Sports de Glace (éveil aux disciplines SG)
- Santé Sports de Glace (pratique de forme et de bien-être)
- Handi Sports de Glace (rendre accessible la pratique des SG)
  - Mixité Sports de Glace (pratiquer les SG ensemble)
- Sports extrêmes de Glace (pratiquer les SG autrement)

☐ **Le club a la possibilité d'obtenir ce label sans mention ou avec mention jusqu'à deux parmi les cinq** (*mentionnés ci-dessus*).

☐ **Les critères de labellisation se concentrent autour de :**

- a- L'accueil (la prise en charge des publics),
- b- L'organisation de la pratique,
- c- Les équipements sportifs et leurs utilisations,
- d- Les moyens d'action et de rayonnement du club,
- e- L'encadrement (bénévole et professionnel),
- f- Les différents partenaires (institutionnels et privés).

☐ **Durée du label obtenu**

Ce label est obtenu pour une durée de 4 ans.

Un suivi sera réalisé tous les deux ans par le référent de la ligue concernée. En fonction du respect ou non des critères du label, la FFSG et la ligue peuvent ou non retirer le label du club.

## Présentation de la voie PERFORMANCE

Cette orientation montre que le club est engagé dans une pratique des sports de glace de compétition pouvant aller jusqu'à la haute performance.

☐ **Les critères de labellisation se concentrent autour de :**

- a- L'accueil (la prise en charge des publics),
- b- L'organisation de la pratique,
- c- Les équipements sportifs et leurs utilisations,
- d- Les moyens d'action et de rayonnement du club



# LABELLISATION

- e- L'encadrement (bénévole et professionnel),
- f- Les différents partenaires (institutionnels et privés).

□ **Les 4 labels « évolutifs » sont :**

**Label « DEVELOPPEMENT »**

**EFSG**

**Organisation structurée de la pratique compétitive des sports de glace pour des pratiquants toutes catégories de niveau départemental jusqu'au niveau national.**

**Label « FORMATION DES JEUNES PATINEURS »**

**EFSG**

**Formation des jeunes des sports de glace vers les filières de détection et les filières de haut niveau.**

**Label « COMPETITION »**

**EFSG**

**Organisation structurée des filières haut niveau des sports de glace  
(Listes fédérales, listes ministérielles)**

**Label « HAUTE PERFORMANCE »**

**EFSG**

**Organisation structurée de la pratique compétitive des sports de glace de haute performance  
(approche individualisée du sportif)**

□ **Durée du label obtenu**

Le label « DEVELOPPEMENT » et le label « FORMATION DES JEUNES PATINEURS » sont obtenus pour une durée de 4 ans avec un suivi tous les deux ans.

En fonction du respect ou non des critères du label, la FFSG et la ligue peuvent ou non retirer le label du club.



**Le label « COMPETITION » et le label « HAUTE PERFORMANCE » sont obtenus pour une durée de 4 ans avec un suivi annuel.**

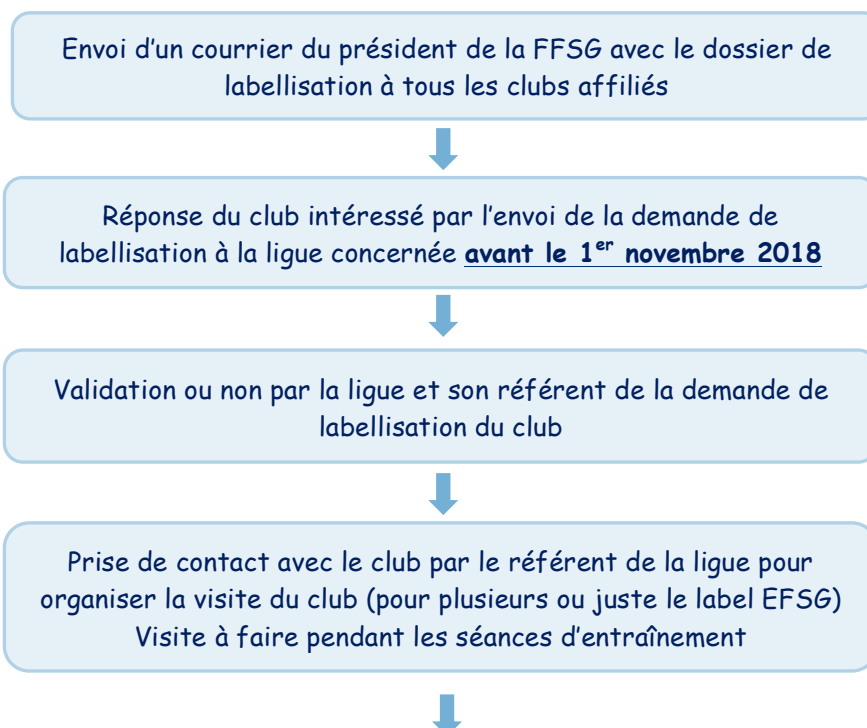
## Que reçoit le club labellisé ?

Le club reçoit en fonction du label obtenu, une dotation concernant :

- le kit communication du label obtenu
- le matériel pédagogique,
- la formation des entraîneurs

Les montants de ces aides varient en fonction du label obtenu.

## Quelles sont les différentes étapes du dossier de labellisation ?





# LABELLISATION



## Le calendrier de la campagne de labellisation 2018/2022

1 <sup>ère</sup> période de labellisation : d'octobre à décembre 2018					
Octobre	Avant le 1 <sup>er</sup> novembre	Mois de Novembre	Avant le 10 décembre	Avant le 13 décembre	20 décembre
Courriel aux clubs affiliés et ligues du lancement de la 1 <sup>ère</sup> période de labellisation	Envoi des clubs de la demande de labellisation	Visites des clubs par les référents territoriaux	Fin des visites aux clubs	Transmission du dossier labellisation club à la Commission Nationale	Réunion Commission Nationale labellisation : résultat des labels obtenus
2 <sup>ème</sup> vague de labellisation : de janvier à avril 2019					
Janvier	Avant le 28 février	Mois de mars	Avant le 15 avril	Avant le 20 avril	29 avril
Courriel aux clubs affiliés et ligues du lancement de la 2 <sup>ème</sup> période de la labellisation	Envoi des clubs de la demande de labellisation	Visites des clubs par les référents territoriaux	Fin des visites aux clubs	Transmission du dossier labellisation club à la Commission Nationale	Réunion Commission Nationale labellisation : résultat des labels obtenus